



Vior inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

1. Nature des activités.....	3
2. Performance globale	4
3. Activités d'exploration.....	9
4. Résultats d'exploitation	24
5. Sommaire de l'information trimestrielle.....	26
6. Liquidités.....	28
7. Régime d'options d'achat d'actions	28
8. Arrangement hors bilan	29
9. Transactions entre parties liées.....	29
10. Évènements postérieurs à la date de clôture.....	29
11. Nouvelles normes comptables	29
12. Principaux jugements et estimations comptables	29
13. Instruments financiers	29
14. Facteurs de risques.....	30
15. Énoncés prospectifs.....	32

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

Le présent rapport de gestion de Vior Inc. (« Vior » ou la « Société ») constitue la revue par la direction des facteurs qui ont affecté la performance financière et opérationnelle de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2024. Ce rapport de gestion doit être lu de concert avec les états financiers consolidés audités (les « États Financiers ») de la Société au 30 juin 2024 préparés selon les normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« normes IFRS de comptabilité »). À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société.

Davantage d'information sur la Société et ses opérations ont été déposées électroniquement sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) au Canada (www.sedar.com).

Les données techniques contenues dans le rapport de gestion ont été révisées par Laurent Eustache, géologue et personne qualifiée, telle que définie par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 »).

Abréviation	Période
Exercice 2022	1 juillet 2021 au 30 juin 2022
T1-2023	1 juillet 2022 au 30 septembre 2022
T2-2023	1 octobre 2022 au 31 décembre 2022
T3-2023	1 janvier 2023 au 31 mars 2023
T4-2023	1 avril 2023 au 30 juin 2023
Exercice 2023	1 juillet 2022 au 30 juin 2023
T1-2024	1 juillet 2023 au 30 septembre 2023
T2-2024	1 octobre 2023 au 31 décembre 2023
T3-2024	1 janvier 2024 au 31 mars 2024
T4-2024	1 avril 2024 au 30 juin 2024
Exercice 2024	1 juillet 2023 au 30 juin 2024
Exercice 2025	1 juillet 2024 au 30 juin 2025

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société, régie par la Loi sur les sociétés par actions (Québec), se spécialise dans l'acquisition et l'exploration de propriétés minérales. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») sous le symbole VIO, sur OTCQB sous le symbole VIORF et sur la Bourse de Francfort sous le symbole VL51.

La Société est engagée dans la génération, le développement et la mise en valeur de projets d'exploration minière de qualité dans des régions à fort potentiel en Amérique du Nord. Vior développe des projets situés à proximité d'infrastructures établies, facilement accessibles toute l'année et présentant un excellent potentiel de croissance rapide. De plus, Vior développe ses projets en utilisant des techniques d'exploration avancées, soit de façon indépendante, soit en partenariat, afin d'augmenter plus rapidement la valeur de ces actifs.

Au 30 juin 2024, la Société détenait un portefeuille de 11 projets miniers au Québec, couvrant plus de 180 368 hectares (1 804 km²) et 3285 claims. Actuellement, Vior fait progresser rapidement deux projets au Québec qui sont très prometteurs et de grande envergure à l'échelle d'un district minier, soit le projet phare Belleterre Or et le projet Skyfall Nickel.

Vior travaille à déterminer si les propriétés minérales renferment des ressources ou réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. Afin de déterminer si le coût des propriétés minérales peut être récupéré et un retour sur investissement gagné, plusieurs facteurs sont considérés dont entre autres : a) capacité d'exploiter économiquement les ressources ou réserves de minerai, b) obtention du financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et le développement de ses projets avant la mise en production commerciale ou c) disposition de projets avec un gain significatif. La Société devra obtenir périodiquement de nouveaux fonds pour financer ses activités, le succès passé à cet égard n'étant pas garant de l'avenir.

2. PERFORMANCE GLOBALE

2.1 Belleterre Or

Belleterre Or est le projet principal de Vior, il est le résultat d'un vaste processus de consolidation complété par la Société entreprise au cours des trois dernières années. Vior a acquis des claims auprès de nombreux prospecteurs ainsi que signé des ententes d'options et d'acquisition avec d'autres sociétés d'exploration. Ce projet d'envergure comprend l'ancien camp minier de Belleterre incluant l'ancienne mine d'or à haute teneur de Belleterre. Le projet comprend maintenant un ensemble de terrains d'exploration qui s'étend sur une longueur de 37 km dans la région de Belleterre, avantageusement située à proximité des principaux producteurs d'or de l'Abitibi à 95 km au sud de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or, Québec. Les ententes sont décrites en détail dans la section 3.1.

Ce projet représente une étape importante dans le développement de la stratégie corporative de Vior visant la création d'un portefeuille unique de projets à fort potentiel et à l'échelle d'un district minier au Québec. Au cours des dernières années, Vior a évalué de nombreuses opportunités d'acquisition basées sur des critères de sélection rigoureux, qui sont : a) d'être localisé dans une juridiction favorable à l'exploration minière, b) de présenter un potentiel minier aurifère élevé et reconnu, c) d'avoir des infrastructures à proximité et d'être facilement accessible, d'avoir des coûts raisonnables d'exploration et e) surtout, augmentent significativement le potentiel de retour sur l'investissement pour nos actionnaires. Le projet Belleterre Or, répond à tous les critères et il est particulièrement intéressant compte tenu de sa production historique à haute teneur, ses cibles de forage hautement prioritaires nouvellement identifiées pour de nouvelle découverte potentielle, des ressources à délimiter, la présence d'infrastructures existantes sur le site, l'accès à un réseau routier et une certaine proximité avec des usines de traitement de minerai aurifère. L'acquisition de l'ancienne mine à haute teneur aurifère de Belleterre ainsi que de nouvelles positions de terrain, assure maintenant à Vior une place prépondérante comme joueur dans la bande volcano-sédimentaire de Belleterre. Le secteur a été sous-exploré depuis les 60 dernières années et n'a jamais fait l'objet d'une consolidation aussi importante. La position actuelle de terrain permettra maintenant à la Société d'avoir l'avantage de travailler avec une vision plus globale et systématique, optimisant ainsi le potentiel pour une nouvelle découverte.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

2.2 Fonds de roulement

Vior a un fonds de roulement ajusté¹ de 17 824 096 \$ au 30 juin 2024 (3 378 804 \$ au 30 juin 2023) ce qui lui permettra de continuer ses activités pour au moins les 24 prochains mois. Le fonds de roulement ajusté¹ est calculé comme suit :

	Au 30 juin 2024	Au 30 juin 2023
	\$	\$
Actifs courants ²	22 498 088	4 641 114
Passifs courants ³	(5 606 492)	(1 262 310)
Fonds de roulement	16 891 596	3 378 804
Placements – portion non courante	932 500	-
Fonds de roulement ajusté¹	17 824 096	3 378 804

1 - Vior a inclus une mesure non conforme aux IFRS soit le « fonds de roulement ajusté » afin d'ajouter de l'information à ses états financiers, lesquels sont présentés conformément aux IFRS. Vior croit que cette mesure, ainsi que les mesures déterminées en conformité avec les normes IFRS, permettent aux investisseurs de mieux comprendre et d'évaluer le rendement sous-jacent de la Société. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite en vertu des IFRS et, par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables aux mesures similaires employées par d'autres sociétés. Les données visent à fournir de l'information supplémentaire et ne doivent pas être considérées seules ou comme substitués aux mesures de performance préparées en conformité avec les IFRS.

2 - Les actifs courants incluent 14 158 191 \$ qui correspond au solde des financements accréditifs non encore dépensé; la Société doit dédier ces fonds à des dépenses d'exploration canadiennes.

3 - Les passifs courants incluent le passif lié à la prime sur les actions accréditives de 4 311 279 \$ (938 100 \$ au 30 juin 2023) qui est un élément non monétaire.

Le 11 janvier 2024, la Société a déboursé 40 000 \$ afin de repayer les prêts accordés en vertu du programme Compte d'urgence pour entreprises canadiennes et a bénéficié des subventions puisque les prêts ont été remboursés avant l'échéance du 18 janvier 2024.

2.3 Placements privés et Minière Osisko inc. (« Minière Osisko ») actionnaire dominant

2.3.1 Placement privé complété le 22 et 29 juillet 2022

Les 22 et 29 juillet 2022, la Société a complété un placement privé totalisant 8 722 614 unités au prix de 0,13 \$ l'unité, pour un produit brut total de 1 133 940 \$. Chaque unité comprend une action et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acquérir une action au prix de 0,21 \$ par action pour une période de 30 mois. Les bons de souscription sont assujettis à une clause d'accélération de l'échéance telle qu'en tout temps après la période de détention minimale de quatre mois plus un jour, advenant que le cours à la fermeture des marchés des actions ordinaires sur la Bourse soit équivalent ou supérieur à 0,35 \$ pendant 10 jours de séance consécutive, tel qu'indiqué par le cours à la fermeture des marchés, alors la Société pourra aviser le détenteur de son intention de forcer l'exercice des bons de souscription à l'intérieur d'une période de 30 jours suivant la réception de l'avis par le détenteur. La participation des parties liées totalise 271 440 \$ incluant celle de Minière Osisko pour 249 990 \$.

2.3.2 Placement privé accréditif complété le 30 mars 2023

Le 30 mars 2023, la Société a complété un placement privé composé de 5 042 017 actions ordinaires accréditives pour les minéraux critiques émis à un prix de 0,2975 \$ chacune et 3 883 495 actions accréditives à un prix de 0,2575 \$ chacune, pour un produit brut total de 2 500 000 \$. Minière Osisko a exercé son droit de maintenir sa participation en acquérant 6 983 765 actions ordinaires. Minière Osisko détient ce droit en raison d'une entente sur les droits de l'investisseur signée avec Minière Osisko en date du 17 mars 2021 (« IRA Originale »).

2.3.3 Placement privé - 15 décembre 2023

Le 15 décembre 2023, la Société a complété un placement privé composé de 2 069 413 actions ordinaires accréditatives émises à un prix de 0,17 \$ chacune pour un produit brut de 351 800 \$. Une dirigeante a participé au placement privé accreditif pour un montant de 17 000 \$ selon les mêmes modalités que les autres investisseurs.

2.3.4 Placement privé - printemps 2024**2.3.4.1 Placement privé par l'entremise de courtiers – 28 mars 2024**

Le 28 mars 2024, la Société a complété un placement privé par l'entremise de courtiers en émettant : (a) 30 000 000 unités (« Unité ») au prix de 0,125 \$ par Unité pour un produit brut de 3 750 000 \$; (b) 19 840 000 reçus de souscription au prix de 0,125 \$ par reçu de souscription pour un produit brut entiercé de 2 480 000 \$; et (c) 58 800 000 unités accréditatives au prix de 0,2225 \$ par unité accréditive pour un produit brut de 13 083 000 \$ avec un initiateur de financements accreditifs par don, pour un produit total de 19 313 000 \$. Chaque Unité et chaque unité accréditive sont composées d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,21 \$ par action sur une période de 24 mois.

Les courtiers ont reçu une commission en espèce de 735 353 \$ et un total de 3 360 000 bons de souscription courtiers, chacun permet d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,21 \$ par action ordinaire sur une période de 24 mois. Des administrateurs ont souscrit pour 91 250 \$ d'Unités selon les mêmes modalités que les autres investisseurs.

2.3.4.2 Placement privé le 18 avril 2024

La Société a complété le 18 avril 2024 un placement privé sans courtier par l'émission de 20 160 000 Unités pour un produit brut total de 2 520 000 \$. Des honoraires d'intermédiations de 113 313 \$ ont été payés.

2.3.4.3 Assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 7 juin 2024

Lors de l'assemblée extraordinaire tenue le 7 juin 2024, les actionnaires de la Société ont approuvé que : (a) Minière Osisko devienne un actionnaire dominant (selon la définition de la Bourse) lors de la conversion des 19 840 000 reçus de souscription; (b) Minière Osisko puisse acquérir les 19 840 000 reçus de souscription et que la Société et Minière Osisko puissent signer une convention de droits des investisseurs modifiée (« IRA modifiée »); iii) la Société et Minière Osisko puissent signer une convention d'option de redevances sur le projet aurifère Belleterre.

2.3.4.4 Conversion des reçus de souscription le 27 juin 2024

Tous les reçus de souscription ont été acquis par Minière Osisko. Les conditions de libération d'entiercement ayant été satisfaites, chaque reçu de souscription a été automatiquement converti en Unité le 27 juin 2024.

2.3.4.5 Entente sur les droits de l'investisseur

La IRA Originale confère certains droits à Minière Osisko notamment : (a) le droit de désigner un candidat de Minière Osisko au conseil d'administration de la Société (b) le droit de participer à tous futurs financements par capitaux propres de la Société (tel que défini dans la IRA Originale), (c) certains autres droits décrits dans la IRA Originale. Le 27 juin 2024, la Société et Minière Osisko ont signé une IRA modifiée en vertu de laquelle Minière Osisko aura le droit de désigner un candidat additionnel de Minière Osisko au conseil d'administration de la Société. De plus, les droits de l'IRA Originale sont maintenus.

2.3.4.6 Convention d'option de redevances

La Société et Minière Osisko ont conclu une convention d'option de redevances le 27 juin 2024 accordant à Minière Osisko une option d'acquérir une redevance en échange d'une contrepartie en espèces de 250 000 \$ (encaissé le 27 juin 2024), laquelle option octroi à Minière Osisko une option exclusive, exerçable pendant cinq ans suivant la date d'entrée en vigueur (sous réserve d'accélération dans le cas où la Société publie un rapport d'étape sur les ressources du projet aurifère Belleterre), au prix d'exercice de 5,0 millions \$ en espèces, pour, entre autres, acquérir les droits et privilèges de redevances exclusifs suivants : (a) une redevance NSR de 2,0 % sur le projet aurifère Belleterre (sous réserve d'une limite de 3,0 % sur toutes les redevances) ; et (b) un droit en faveur de Minière Osisko pour amener la Société à exercer pleinement tous les droits de rachat associés aux redevances existantes sur le projet aurifère Belleterre et par la suite à réoctroyer ou transférer ces redevances à Minière Osisko, avec ce rachat financé par Minière Osisko.

2.4 Données concernant les actions en circulation

	Au 23 octobre 2024	Au 30 juin 2024
	Nombre	Nombre
Actions ordinaires	234 012 067	233 435 144
Bons de souscription	72 121 607	72 121 607
Options d'achat d'actions (« Options »)	7 364 000	7 364 000
	313 497 674	312 920 751

Les bons de souscription en circulation sont les suivants au 23 octobre 2024:

Nombre de bons de souscription	Prix de levée	Date d'expiration
	\$	
2 403 807	0,21	22 janvier 2025 – clause d'accélération 10 jours à 0,35 \$
1 957 500	0,21	29 janvier 2025 – clause d'accélération 10 jours à 0,35 \$
54 320 000	0,21	28 mars 2026
3 360 300	0,21	28 mars 2026
10 080 000	0,21	18 avril 2026
72 121 607		

Les Options en circulation et exerçables sont les suivantes au 23 octobre 2024:

Nombre d'Options en circulation	Nombre d'Options exerçable	Prix de levée	Date d'expiration
		\$	
1 290 000	1 290 000	0,13	25 septembre 2025
194 000	194 000	0,17	5 février 2026
120 000	120 000	0,22	14 avril 2026
325 000	325 000	0,22	19 mai 2026
105 000	105 000	0,19	28 mars 2027
100 000	100 000	0,10	20 juin 2027
1 325 000	1 325 000	0,10	10 octobre 2027
120 000	80 000	0,10	11 octobre 2027
850 000	850 000	0,10	30 octobre 2027
2 710 000	1 806 666	0,145	20 février 2028
225 000	75 000	0,135	10 janvier 2029
7 364 000	6 270 666		

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

2.5 Portefeuille d'actions cotées

La Société détient un portefeuille d'actions cotées reçues dans le cadre d'entente d'options sur les projets miniers ou, dans le cas de l'investissement dans Ridgeline Minerals Corp., à la suite d'une succession d'investissements.

	Au 30 juin 2024			Au 30 juin 2023		
	Cours du marché par action	Nombres d'actions	Juste valeur	Cours du marché par action	Nombres d'actions	Juste valeur
	\$		\$	\$		\$
Harvest Gold Corp.	0,045	4 000 000	180 000	-	-	-
NioBay Metals Inc.	0,070	1 250 000	87 500	-	-	-
Prospector Metals Corp. ¹	0,140	47 222	6 611	0,420	47 222	19 833
Ridgeline Minerals Corp.	0,140	3 642 500	509 950	0,205	3 642 500	746 713
Stria Lithium Inc.	0,070	200 000	14 000	0,260	200 000	52 000
			798 061			818 546

1- Les actions de Prospector Metals Corp ont été consolidées 3 pour 1 en mars 2024; le cours du marché par action et le nombre d'actions en juin 2023 ont été ajustés en conséquence.

Une variation de la juste valeur des actions cotées a été enregistrée comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023
	\$	\$
Harvest Gold Corp.	100 000	-
NioBay Metals Inc.	12 500	-
Prospector Metals Corp.	(13 222)	(46 750)
Ridgeline Minerals Corp.	(236 763)	(18 212)
Stria Lithium Inc.	(38 000)	11 000
	(175 485)	(53 962)

2.6 Information financière annuelle choisie

	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022
	\$	\$	\$
Produits	83 680	73 155	1 409
Perte nette	(565 939)	(1 147 879)	(2 402 787)
Résultat de base	(0,004)	(0,012)	(0,031)

	Au 30 juin		
	2024	2023	2022
	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 407 352	2 214 511	1 325 421
Actions cotées	798 061	818 546	831 508
Propriétés minérales	8 112 682	6 188 494	5 610 541
Actif total	31 654 288	10 982 167	9 064 890
Capitaux propres	25 316 665	9 613 732	8 037 144

Durant l'Exercice 2024, la trésorerie et équivalents de trésorerie s'est grandement appréciée à la suite de placements privés de 22 184 800 \$ (section 2.3).

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

La variation des bénéfices nets est principalement due à la variation défavorable de la juste valeur (élément non monétaire) des actions de Ridgeline pour 1 748 400 \$ durant l'Exercice 2022 et la radiation du projet Tonya de 536 941 \$ durant l'Exercice 2023 (section 3.10). Un recouvrement d'impôt différé (élément non monétaire) de 600 745 \$, 266 933 \$ et 498 435 \$ a été comptabilisé durant les Exercices 2024, 2023 et 2022 respectivement, pour refléter l'amortissement en proportion des travaux effectués de l'avantage lié à la renonciation des actions accréditives émises.

2.7 Impact des feux de forêt sur les opérations de Vior

En raison des feux de forêt au Québec au cours de la saison d'exploration de l'été 2023, et conformément aux directives du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (« MRNF »), les accès et les activités d'exploration dans diverses régions du Québec ont été temporairement suspendus ou restreints. À ce titre, Vior a été quelque peu impactée par ces restrictions temporaires et a suspendu temporairement ses activités d'exploration sur le terrain dans certaines régions. Face à cette situation, Vior a réussi à réorganiser ses activités sur d'autres projets non touchés par ces restrictions avant de reprendre ses programmes d'exploration prévus à l'origine lors de la levée des restrictions. Cette stratégie a permis à Vior d'éviter la perte de journées sur le terrain et a terminé la plupart de ses programmes de terrain prévu initialement à la fin de l'automne 2023.

3. ACTIVITÉS D'EXPLORATION

Les coûts d'acquisition des propriétés minérales et les frais d'exploration sont capitalisés à l'état de la situation financière. Voici un tableau qui présente les activités par période et par propriété :

	T4-2024	T4-2023	Exercice 2024	Exercice 2023
	\$	\$	\$	\$
Belleterre Or				
Acquisition et maintien	1 059 773	53 256	1 155 309	124 568
Actions émises	-	-	75 000	84 600
Forage	238 902	2 820	269 466	24 400
Géologie	76 491	109 310	344 413	389 889
Géophysique	6 515	8 607	15 095	20 153
Géochimie	25	1 364	32 351	69 485
Rémun. à base d'actions	669	2 348	4 870	11 450
Crédits miniers	-	-	-	(34 696)
Paiement sur option	(250 000)	-	(250 000)	-
Dépréciation	-	-	(17 570)	-
	1 132 375	177 705	1 628 934	689 849
Belleterre Min. Critiques				
Acquisition et maintien	761	5 856	15 149	42 309
Géologie	166 695	189 006	489 048	203 404
Géophysique	23 525	-	23 525	-
Géochimie	13 793	3 029	70 800	3 029
Rémun. à base d'actions	643	1 929	5 144	9 005
Crédits miniers	-	-	-	(4 860)
	205 417	199 820	603 666	252 887
Big Island Lake				
Acquisition et maintien	-	-	4 404	1 412
Géologie	-	-	1 901	-
	-	-	6 305	1 412

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

	T4-2024	T4-2023	Exercice 2024	Exercice 2023
	\$	\$	\$	\$
Foothills				
Acquisition et maintien	-	26 365	10 817	28 432
Géologie	-	49 651	18 414	50 212
Géophysique	-	10 388	8 366	10 388
Géochimie	-	-	13 912	-
Paielement sur option	-	-	(40 000)	-
Paielement sur option en actions	-	-	(75 000)	-
Dépréciation	-	(3 162)	(6 878)	(4 027)
	-	83 242	(70 369)	85 005
Lac Merlin				
Rémun. à base d'actions	-	-	-	71
Dépréciation	-	(7 423)	-	(7 423)
	-	(7 423)	-	(7 352)
Ligneris				
Acquisition et maintien	(1)	3 011	14 432	8 994
Forage	-	-	5 250	8 045
Géologie	398	-	5 233	377
Géophysique	-	-	280	-
Géochimie	-	148	-	17 745
Rémun. à base d'actions	-	95	-	380
Crédits miniers	-	1	-	(5 339)
	397	3 255	25 195	30 202
Mosseau				
Acquisition et maintien	-	2 442	2 016	3 915
Forage	-	-	1 668	812
Géologie	2	-	9 445	3 741
Géochimie	-	-	-	649
Rémun. à base d'actions	-	-	-	689
Crédits miniers	-	-	-	(290)
Paielement sur option	-	-	(50 000)	-
Paielement sur option en actions	-	-	(80 000)	-
	2	2 442	(116 871)	9 516
Skyfall				
Acquisition et maintien	128	18 479	7 979	47 272
Actions émises	-	-	-	16 986
Forage	-	47	6 743	47
Géologie	123 024	77 912	417 608	233 861
Géophysique	-	45 972	-	677 922
Géochimie	4 275	1 579	53 952	48 044
Rémun. à base d'actions	-	176	-	1 036
Recharge au partenaire	(127 427)	(143 985)	(486 282)	(860 045)
Crédits miniers	-	(1)	-	(17 750)
Paielement sur option	(100 000)	(75 000)	(100 000)	(125 000)
Dépréciation	-	(4 219)	-	(4 219)
	(100 000)	(79 040)	(100 000)	18 154

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

	T4-2024	T4-2023	Exercice 2024	Exercice 2023
	\$	\$	\$	\$
Veza-Noyard				
Acquisition et maintien	-	-	763	-
Géologie	-	-	858	-
Dépréciation	(82 712)	-	(82 712)	-
	(82 712)	-	(81 091)	-
Autres projets au Québec				
Acquisition et maintien	-	1 172	7 412	1 172
Géologie	3 060	-	17 932	-
Géophysique	-	-	3 075	-
	3 060	1 172	28 419	1 172
Tonya, Nevada États-Unis				
Acquisition et maintien	-	2 432	-	36 480
Dépréciation	-	(2 432)	-	(539 372)
	-	-	-	(502 892)
Sommaire				
Acquisition et maintien	1 060 661	74 320	1 218 281	146 510
Actions émises	-	-	75 000	-
Sous total acquisition	1 060 661	74 320	1 293 281	146 510
Forage	239 902	319 714	283 127	1 320 109
Géologie	369 670	208 447	1 304 852	698 757
Géophysique	30 040	25 125	50 341	73 447
Géochimie	18 093	97 548	171 015	467 622
Sous total travaux d'exploration	656 705	650 834	1 809 335	2 559 935
Rémunération à base d'actions	1 312	3 337	10 014	20 442
Recharge aux partenaires	(127 427)	(1 882)	(486 282)	(12 864)
Crédits miniers	-	(167 970)	-	(404 735)
Païement sur option	(350 000)	-	(440 000)	-
Païement sur option en actions	-	-	(155 000)	-
Disposition	-	-	-	(2 599)
Dépréciation	(82 712)	(31 444)	(107 160)	(31 444)
Total	1 158 539	527 195	1 924 188	2 275 245

Sommaire des projets

Au 30 juin 2024, la Société détient un portefeuille de 11 projets au Québec, qui recouvre plus de 180 368 hectares (au 30 juin 2023, 11 projets totalisant 172 270 hectares au Québec).

3.1 Projet Belleterre

Le projet Belleterre est situé près de la ville de Belleterre dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue au Québec, à 95 km au sud de la ville de Rouyn-Noranda. Il regroupe 1194 claims totalisant 670 km² et formant un assemblage de projets d'exploration à l'échelle d'un district minier. Le projet comprend deux projets distincts, Belleterre Or et Belleterre Minéraux Critiques, cependant, il existe un certain chevauchement entre les deux.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

Le projet Belleterre est le résultat d'une consolidation stratégique de différents groupes de claims à la suite de signatures d'ententes d'acquisition et d'option ainsi que par la désignation directe de claims auprès du MRNF.

3.1.1 Belleterre Or

Le projet Belleterre Or s'étend sur une longueur d'environ 37 km et inclut l'ancienne mine d'or à haute teneur de Belleterre. Le secteur a été sous-exploré depuis les 60 dernières années et n'a jamais fait l'objet d'une consolidation aussi importante par les détenteurs précédents. Historiquement, sur Belleterre Or et dans ses environs immédiats, l'or était principalement le seul élément de valeur économique à être exploré. Il est souvent associé à des sulfures ou à l'occasion sous forme natif dans les veines et fractures de quartz, ou dans un état de substitution. La plupart des veines qui ont été exploitées ou travaillées dans le secteur sont situées dans un rayon de 5 km de l'ancienne mine Belleterre. Cependant, plusieurs indices et prospectifs aurifères ont été trouvés dans le secteur avoisinant comme les veines Conway, Paquin, Audrey, Blondeau et le gisement Aubelle. Le gisement aurifère de Belleterre est le seul à avoir été activement exploité.

À la fermeture en 1959, la production totale de la mine Belleterre était de 2,18 M de tonnes métriques à une teneur moyenne de 10,73 g/t Au et 1,37 g/t Ag avec environ 95 % du minerai extrait provenant de la Veine No. 12 (750 000 oz Au et 95 000 oz Ag. Source: rapport DV-85-08, site Internet du MRNF, base de données Examine).

Le projet Belleterre Or est constitué de 635 claims jalonnés, sous entente d'option ou acquis totalisant 348 km².

Convention d'option – Les Mines J.A.G. Itée (« JAG ») :

Le 18 octobre 2023, la Société a signé un amendement avec JAG qui vise l'extension de la période d'option de la convention d'option signée le 27 janvier 2021, et les échéances et conditions s'établissent désormais comme suit (avec les modifications en italiques):

Échéances	Montants		Travaux à réaliser
À la signature de l'entente	Paiement (complété)	15 000 \$	300 000 \$ (complété)
1er juin 2021	Paiement (complété)	60 000 \$	
31 mars 2022	-		
1er juin 2022	Paiement (complété)	50 000 \$	1 700 000 \$
31 décembre 2022	Paiement (complété)	50 000 \$	
1er juin 2023	Paiement (complété)	50 000 \$	
31 décembre 2023	Paiement (complété)	75 000 \$	
1 juin 2024	<i>Paiement (complété)</i>	50 000 \$	
31 décembre 2024	<i>Paiement</i>	50 000 \$	
31 mars 2025	-		
30 juin 2026	Paiement/ou émission d'actions	2 000 000 \$	
Total:		2 400 000 \$	2 000 000 \$

À compter du 31 mars 2025, la Société devra payer à JAG 25 000 \$ non remboursable par trimestre, déductible du dernier paiement de 2 000 000 \$ s'il est effectué.

La Société peut accélérer l'exercice de l'option en effectuant les paiements en espèces et les émissions d'actions avant les délais envisagés ci-dessus. Le nombre d'actions à émettre à JAG conformément à la convention d'option sera déterminé en divisant le montant en dollars des actions à émettre à tout moment par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume de 10 jours des actions la veille de l'émission de ces actions, sous réserve des politiques de la Bourse. Parallèlement à l'exercice à 100 % de l'option, la Société a accepté d'accorder à JAG une redevance NPI (*Net Profit Interest*) de 10 % à l'égard d'une production sur le projet, la redevance devant être payable selon les conditions du contrat d'option. L'exercice de la convention d'option est assujéti à la réception de tous les approbations et consentements réglementaires applicables.

La Société sera l'opérateur du projet et sera responsable de l'exécution de toutes les opérations pendant la durée de l'option. La clôture des transactions envisagées dans le cadre de la convention d'option est soumise aux conditions habituelles typiques, y compris l'obtention de toutes les approbations réglementaires.

Au 30 juin 2024, la Société a réalisé des travaux d'exploration cumulatifs de 1 205 937 \$ (888 899 \$ au 30 juin 2023) sur les claims reliés à la convention d'option avec JAG.

Convention d'option – 9293-0122 Québec inc.

Le 3 février 2021, la Société a signé une convention d'option d'achat avec 9293-0122 Québec inc., pour 9 claims et 2 concessions minières, incluant le site de l'ancienne Mine Belleterre. En date du 29 avril 2024, la Société avait complété les paiements requis de 250 000 \$ en vertu de la convention d'option d'achat et acquis les 9 claims. Le 29 avril 2024, la Société a signé une convention définitive d'acquisition qui a permis à la Société de compléter l'achat des 2 concessions minières en contrepartie d'un paiement en espèces de 1 million \$.

Convention d'option – Minière Osisko – projet Blondeau-Guillet

Le 24 août 2021, la Société a conclu une convention d'option avec Minière Osisko (amendée le 24 août 2022 et le 21 juin 2024) sur leur projet aurifère Blondeau-Guillet dans la région de Belleterre en Abitibi-Témiscamingue. La Société aura le droit d'acquérir un intérêt indivis de 51 % dans le projet (la « première option ») en :

- a) émettant des actions ordinaires de la Société à Minière Osisko pour une valeur totalisant 225 000 \$ conformément à l'échéancier suivant :
 - (i) 75 000 \$ au plus tard au premier anniversaire de la présente entente à un prix par action égal au prix actuel du marché, sujet à l'émission d'un maximum de 789 474 actions (complété le 14 novembre 2022 par l'émission de 625 000 actions de la Société évaluées à 75 000 \$);
 - (ii) 75 000 \$ au plus tard au deuxième anniversaire de la présente entente à un prix par action égal au prix actuel du marché, sujet à l'émission d'un maximum de 789 474 actions (complété le 23 août 2023 par l'émission de 535 714 actions de la Société évaluées à 75 000 \$); et
 - (iii) 75 000 \$ au plus tard au troisième anniversaire de la présente entente à un prix par action égal au prix actuel du marché, sujet à l'émission d'un maximum de 789 474 actions (complété le 21 août 2024 par l'émission de 576 923 actions de la Société évaluées à 75 000 \$).
- Pour la présente entente, le prix actuel du marché est défini comme le prix de clôture sur la Bourse au plus tôt de i) la date où les actions sont émises et ii) la date d'anniversaire de cette entente. Advenant que la valeur des actions qui pourraient être émises soit moins de 75 000 \$, la Société devrait payer le plein montant en espèces et aucune action ne serait émise.
- b) effectuant des travaux d'exploration totalisant au moins 1 250 000 \$ comme suit :
 - (i) un minimum de 250 000 \$ au plus tard au deuxième anniversaire de la présente entente (complété); et
 - (ii) un montant supplémentaire de 1 000 000 \$ au plus tard le 31 mars 2025.

Sous réserve de l'exercice de la première option, la Société aura le droit d'acquérir un intérêt indivis supplémentaire de 24 % dans le projet (la « deuxième option ») en engageant des travaux supplémentaires totalisant au moins 1 750 000 \$ sur une période de trois ans.

Après que toutes les conditions de l'option aient été remplies, la Société et Minière Osisko formeront une coentreprise selon des conditions standards de l'industrie sur le projet. La Société agira comme opérateur de la coentreprise. Si la participation de l'une ou l'autre des parties dans la coentreprise est réduite à 10 % ou moins, la participation de cette partie dans la coentreprise sera automatiquement convertie en une redevance sur le rendement net de fonderie (« NSR ») de 1 % et la coentreprise sera automatiquement résiliée.

Au 30 juin 2024, la Société a réalisé des travaux d'exploration cumulatifs de 380 040 \$ (291 642 \$ au 30 juin 2023) sur les claims reliés à la convention d'option avec Minière Osisko.

Autres conventions d'acquisition

En 2021, la Société a signé des ententes afin d'acquérir des blocs de claims qui sont assujettis à des redevances NSR de 1 %, rachetable pour un cumulatif de 4,25 M\$. De plus, un bloc est assujetti à une redevance brute de métaux (« GMR ») de 2 %, dont la moitié peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 3 mars 2023, la Société a signé une entente avec Ressources Sphinx Itée afin d'acquérir un bloc de 35 claims pour la somme de 15 000 \$ et l'émission de 60 000 actions de la Société (évaluées à 9 600 \$).

Travaux d'exploration

Depuis la consolidation du projet Belleterre, Vior a confirmé un fort potentiel aurifère à la suite des récents travaux de terrain suivant : levé géophysique magnétique à haute définition, plusieurs programmes d'exploration de surface, deux modestes programmes de forage de validation préliminaires et des décapages dans plusieurs secteurs du projet. Les résultats de ces différents travaux ont été en mesure de démontrer :

- une importante empreinte aurifère à haute teneur en surface du camp s'étendant sur 12 km;
- la continuité verticale en profondeur de plusieurs structures aurifères à haute teneur; connues avec une déformation plus large et plus intense et une minéralisation aurifère bien distribuée;
- la reconnaissance de nouvelles structures aurifères plurikilométriques non reconnues par le passés et ouvrant un fort potentiel pour de nouvelles découvertes dans le camp de Belleterre.
- des programmes d'exploration sur le terrain au printemps et à l'été 2023 comprenant une validation du modèle structural et le décapage de 15 indices hautement prioritaires.

En parallèle de ces travaux d'exploration systématique, une importante compilation et numérisation de l'ensemble des données d'exploration historique a été complétée. Cette compilation a été réalisée avec le concours des firmes de service ALS Goldspot Discoveries Ltd., 3DGeo Solution inc. et un autre géologue consultant qui ont apporté respectivement une expertise spécifique en matière de ciblage par intelligence artificielle et de modélisation géologique et structurale. L'objectif était de définir les zones de forage à fort potentiel afin de concevoir la prochaine campagne de forage de grande envergure. À partir de l'ensemble du processus de compilation, Vior a finalisé une planification détaillée de +60 000 m de cibles de forage.

Le 24 septembre 2024, Vior a annoncé le début du programme de forage qui se déroulera jusqu'à la mi 2025 avec deux foreuses. Les permis ont été reçus par le MRNF. En date du 17 octobre 2024, 19 trous de forage pour un total de 4 054 m dans le secteur de l'ancienne mine Belleterre ont été complétés.

Le programme de forage est subdivisé en deux principales catégories : a) du forage sur des cibles avancées dans l'horizon minéralisé de l'ancienne mine Belleterre et b) un forage plus régional, visant à tester des zones de déformation majeures aurifères sous-explorées du camp de Belleterre. Les deux programmes sont conçus pour tester les extensions des zones minéralisées et les indices actuellement connus à la surface latéralement et en profondeur.

3.1.2 Belleterre Minéraux Critiques

La région de Belleterre est également intéressante pour son potentiel en lithium avec la mise en évidence de teneurs économiques délimitées sur le projet avancé de lithium Tansim. Situé à 20 km au nord du projet de Vior, ce dernier comprend des intersections de forage significatives : 12,35 m à 1,29 % Li₂O et 43,7 m à 0,82 % Li₂O, incluant 16,1 m à 1,26 % Li₂O (GM71640). Détenu par Sayona Mining Ltd (« Sayona ») (ASX : SYA), le seul producteur de lithium au Québec actuellement, le projet Tansim s'intègre à une stratégie plus large de Sayona en Abitibi qui comprend plusieurs autres actifs de production et de raffinage dans la région.

Le projet Belleterre Minéraux Critiques est constitué de 559 claims jalonnés totalisant 321 km², détenus à 100 % par Vior.

Travaux d'exploration

L'équipe technique de Vior a identifié la présence d'un corridor à fort potentiel pour la présence de minéraux critiques (cibles pegmatites à lithium et autres minéraux critiques). Ce corridor s'étend sur une distance de plus de 80 km de long et est localisé entre le sud du projet Tansim et le sud du projet Belleterre Or. L'identification de ce potentiel est le résultat d'une vaste revue du potentiel en minéraux critiques environnant à Belleterre à la suite d'un processus de compilation globale des données historiques. Sur la base de la reconnaissance de ce nouveau potentiel, Vior a procédé à un jalonnement de claims d'envergure, afin de sécuriser et d'explorer ce secteur.

Vior a entrepris son premier programme régional d'exploration sur le terrain au printemps/été 2023 afin de mieux définir les zones les plus prometteuses pour le lithium. Compte tenu de la taille et de l'échelle du projet, seule une partie du projet a pu être évaluée. Les équipes de terrain ont confirmé la présence de divers essaims de dykes de pegmatite à proximité de l'intrusif granitique à deux micas du Decelle.

Cette année, les équipes de prospection ont été mobilisées sur le terrain début mai 2024 pour 4 semaines afin d'initier des travaux de suivi géologique et l'acquisition de données de terrain additionnelles.

L'activité de prospection s'est déroulée dans les claims situés au nord-est de Belleterre. La séquence d'intérêt qui a été explorée est une bande volcanosédimentaire se poursuivant vers le nord-ouest et contournant le lac Simard au nord. Cette séquence volcanosédimentaire comprend des coulées komatiitiques bien préservées et les roches sédimentaires environnantes qui renferment des teneurs de fond très élevées en métaux critiques. Une partie de la prospection a été assistée avec des beep-mat pour la recherche de conducteurs EM. Les conducteurs EM investigués correspondent à des niveaux riches en sulfures de fer. Une rainure a été prélevée sur l'un de ces conducteurs (0,51 % Cu, 0,3 % Ni, 1,06 % Zn et 0,06 % Co/3 m). Les résultats d'échantillons choisis sont (1) 0,6 % Cu, 2,73 % Zn, 7,7 g/t Ag, (2) 0,34 % Ni, 0,17 % Zn, (3) 1,91 % Zn, 0,11 % Cu sur un total de 147 échantillons multi-éléments prélevés. Ces résultats préliminaires confirment le potentiel en minéraux critiques du secteur et sur cette base, considérant l'envergure du projet, un levé VTEM couvrant l'ensemble du projet Belleterre sera entrepris afin de cibler les secteurs les plus propices à l'exploration pour les minéraux critiques.

3.2 Big Island Lake

Le projet de rutile Big Island Lake, qui couvre 3 564 hectares répartis sur 65 claims contigus, est détenu à 100 % par la Société. Elle est située à environ 25 km au nord du village de Havre-Saint-Pierre, dans la région de la Côte-Nord, au Québec. Ces claims, qui constituent le projet Big Island Lake, sont situés dans un secteur à fort potentiel en minéralisation titanifère, caractérisé par la présence de rutile.

Le 1er mai 2018, la Société avait accordé à Iluka Exploration (Canada) Ltd. (« Iluka ») l'option d'acquérir une participation initiale de 51 % dans le projet Big Island Lake, en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 200 000 \$ avant le 31 mars 2019 et d'une participation additionnelle de 39 % en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 1 500 000 \$ au plus tard le 31 mars 2021. Au 30 juin 2022, Iluka avait effectué des travaux d'exploration totalisant 519 448 \$ et rempli les obligations afin d'acquérir un intérêt de 51 %. Au 30 juin 2022, la Société n'avait toutefois pas encore reçu d'Iluka l'avis de levée de l'option de 51 %. Le 21 septembre 2022, la Société a reçu d'Iluka un avis de retrait et de terminaison de l'entente.

Travaux d'exploration

Le projet se situe dans le complexe anorthositique de Havre-St-Pierre où plusieurs indices et prospectifs d'ilménite massive (fer-titane) ont été identifiés, dont la mine Lac Tio actuellement en exploitation, située à 19 km au nord-est du projet. Le prospectif de Big Island Lake est formé d'un horizon d'ilménite massive riche en rutile orienté est-ouest et affleurant sporadiquement sur une distance latérale de plus de 280 mètres, et dont l'épaisseur varie de 10 à 26 mètres.

Ci-dessous, les résultats des différentes phases d'exploration :

- Octobre 2016 : Prospection avec des résultats sur échantillons choisis compris entre 44,2 % et 48,4 % en valeurs en titane (TiO_2), tandis que l'échantillonnage en rainure a rapporté des valeurs en TiO_2 de 41,6 % sur 7,7 m et de 45,2 % sur 2,2 m.
- Juin 2018 : Campagne de forage totalisant 1078 m sur 7 trous. Six forages ont ciblé l'indice Big Island Lake (ilménite semi-massive à massive tabulaire avec rutile) et un dernier sur l'indice Oregon Lake (plusieurs minces lits d'ilménite semi-massive à massive). Les meilleurs résultats sont : 32,36 % TiO_2 /9,88 m (BIL-18-02), 35,88 % TiO_2 /9,92 m (BIL-18-03) et 27,47 % TiO_2 /11,73 m. Prospection autour des lacs Big Island et Bât-le-diable.
- Novembre 2018 : Survol complet du projet par un levé hélicoptère gravimétrique (technologie Falcon Airborne Gravity Gradiometer) et magnétique
- Août 2019 : Prospection dans le quadrant nord-est du projet sur une large anomalie gravimétrique et magnétique. Découverte d'un champ de blocs et de deux lentilles métriques in situ d'ilménite massive.

La Société proposera un nouveau programme d'exploration pour le projet Big Island Lake.

3.3 Foothills

Le projet de Foothills, détenu à 100 % par la Société, est constitué de 529 claims désignés répartis sur trois blocs de claims couvrant plus de 283 km² situés dans le secteur de Saint-Urbain, un ancien camp minier ferrotitanifère situé à environ 100 km à l'est de la ville de Québec. Le projet bénéficie d'un réseau routier de qualité et se trouve à proximité d'un port en eau profonde situé à environ 90 km à Saguenay, QC.

Le 9 mars 2016, la Société avait accordé à Iluka l'option d'acquérir une participation initiale de 51 % dans le projet Foothills, en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 500 000 \$ au cours de la première année de l'entente et d'une participation additionnelle de 39 % en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 2 200 000 \$. Au 30 juin 2022, Iluka avait effectué des travaux d'exploration totalisant 3 380 983 \$ et rempli les obligations afin d'acquérir un intérêt de 51 % ainsi qu'un intérêt additionnel de 39 %. Le 21 septembre 2022, la Société a reçu d'Iluka un avis de retrait et de terminaison de l'entente.

Travaux d'exploration

Le projet Foothills couvre le complexe anorthositique de Saint-Urbain et du Lac Malbaie où des traînées d'envergure kilométrique de blocs et de fragments d'ilménite riche en rutile ont été délimitées par Vior dans les sédiments glaciaires en surface lors des campagnes de terrain de 2014 et 2015. Les blocs d'ilménite contiennent visuellement une quantité significative de minéraux de rutile et ont livré en analyses des teneurs en dioxyde de titane (TiO_2) variant de 42,1 % à 57,6 %, avec une teneur moyenne de 52,5 %. Les patrons de dispersion glaciaire dans la région suggèrent que la source de ces blocs serait proximale et située à quelques kilomètres, au sein du complexe anorthositique de Saint-Urbain ou le long de sa zone de contact avec les roches gneissiques encaissantes.

À partir des analyses des échantillons de carotte de la dernière campagne de forage 2020 et avec le support d'IOS Services Géoscientifiques à Saguenay, au Québec, les caractéristiques physiques, minéralogiques et géochimiques des minéralisations ont été déterminées.

Ci-dessous, les meilleurs résultats du forage de l'hiver 2020 :

- FH-20-01 : 39,47 % TiO_2 / 17,85 m (longueur de carottes)
- FH-20-04 : 40,92 % TiO_2 / 15,65 m (longueur de carottes)
- FH-20-05 : 40,65 % TiO_2 / 10,85 m (longueur de carottes)
- FH-20-07 : 30,98 % TiO_2 / 49,50 m (longueur de carottes)

Durant l'été 2023, Vior a complété un programme de prospection de 10 jours sur le terrain et a découvert un vaste système minéralisé en phosphates (P_2O_5). Ces minéralisations sont d'origine ignée et associée au complexe anorthositique de St-Urbain. Cette nouvelle découverte est située le long de 2 corridors principaux dans un horizon qui s'étend sur une longueur cumulée de 16,5 km avec des minéralisations à haute teneur en phosphate (P_2O_5). Ce nouveau système minéralisé est situé dans un environnement géologique similaire à d'autres gisements de phosphates importants. Cette récente découverte du potentiel en phosphate s'ajoute aux autres potentiels minéraux riche en titane sur le projet.

À propos du titane et du phosphate

Le dioxyde de titane (TiO_2) est naturellement présent dans les minéraux de rutile et d'ilménite. Le rutile est un minéral relativement rare et présente la plus forte teneur en titane. Le titane est un métal reconnu pour une combinaison force-densité la plus élevée de tous les métaux et dispose également d'une grande résistance contre la corrosion. C'est une substance de très grande valeur qui est utilisée dans de nombreuses applications, en passant de l'industrie aérospatiale aux équipements sportifs (sans oublier les pigments de peinture qui comptent pour 65 % des ventes mondiales de TiO_2).

Le phosphate (P_2O_5) est naturellement présent dans les roches ignées dans la structure de minéraux comme l'apatite. Les gisements de phosphate ignés liés à des anorthosites représentent une petite fraction des réserves et de la production de phosphate. Ces gisements sont reconnus comme étant de haute qualité et hautement recherchés, tant pour le marché des engrais que celui des matériaux pour batteries LFP.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

Convention d'option - NioBay

Le 7 février 2024, la Société a signé une entente avec NioBay Metals Inc. (« NioBay ») par laquelle NioBay a l'option d'acquies un intérêt indivis de 80 % dans le projet Foothills sur une période de 4 ans en remplissant les conditions suivantes :

Échéances	Paiements en espèces (\$)		Paiements en actions de NioBay			Travaux minimums à réaliser (\$)	
	Engagement	Complété	Engagement	Nombre émis	Valeur (\$)	Engagement	Complété
Approbation réglementaire	40 000 \$	40 000 \$	1 250 000	1 250 000	75 000 \$	N/A	-
31 déc. 2024	40 000 \$	-	1 250 000	-	-	400 000 \$ (ferme)	332 979 \$
31 déc. 2025	60 000 \$	-	150 000 \$ ¹	-	-	1 100 000 \$	-
31 déc. 2026	60 000 \$	-	250 000 \$ ¹	-	-	N/A	-
31 déc. 2027	200 000 \$	-	500 000 \$ ¹	-	-	2 500 000 \$	-
	400 000 \$	40 000 \$	Minimum de 5 500 000 actions	1 250 000	75 000 \$	4 000 000 \$	332 979 \$

Notes:

1 - Les versements seront payables en actions NioBay à un prix par action égal au VWAP de 10 jours, sous réserve d'un prix d'émission minimum de 0,055 \$ par action NioBay. Ces versements sont sujet à un minimum de 1 000 000 d'actions de NioBay

NioBay a le droit d'accélérer la période d'acquisition de cette participation indivise de 80 % en complétant les dépenses, effectuant des paiements en espèces et les paiements en actions à tout moment avant le 31 décembre 2027. NioBay agira en tant qu'opérateur pendant la période d'option.

L'entente prévoit qu'une fois que l'intérêt d'une partie dans le projet Foothills et/ou la coentreprise tombe en dessous de 10 %, cet intérêt sera transféré à l'autre partie et converti en une redevance NSR de 1,5 % sur les métaux précieux et les métaux de base, et une redevance brute sur les revenus (« GRR ») de 1,5 % sur les substances minérales, autres que les métaux précieux ou les métaux de base, avec un NSR de 0,5 %/0,5 % GRR étant collectivement rachetable pour un montant total de 1 500 000 \$.

NioBay a mobilisé des équipes entre les mois de mai et juillet 2024 supportés par des équipes techniques d'IOS services géoscientifiques sur le projet dans le but de réaliser des travaux géologiques et de prospection afin de procéder à une revue diligente de la compilation des données géologiques de Vior sur le projet. Des suites de ces travaux NioBay a publié dans les communiqués du 27 juin et 7 août 2024 des résultats prospectifs en TiO₂ dans plusieurs secteurs du projet. Niobay vise à avancer rapidement avec une phase de forage sur les cibles à plus à haut potentiel, soit environ 10 forages pour un total de 2000m. Une demande d'ATI a été déposée au MRNF à cet effet.

3.4 Lac Merlin

Le projet Lac Merlin se situait à 20 km au sud de Lebel-sur-Quévillo, et était constitué de 40 claims qui ont expiré. La Société a procédé à la radiation du projet pour 7 423 \$ durant l'Exercice 2023.

3.5 Ligneris

Le projet Ligneris est constitué de 171 claims totalisant 9 233 hectares détenus à 100 % par la Société. Elle est située à environ 80 km au nord du Complexe La Ronde et à 100 km au nord-est de la ville de Rouyn-Noranda.

Travaux d'exploration

Les derniers travaux réalisés sur le projet Ligneris remontent à février 2020. Le partenaire de Vior, Prospector, a réalisé un programme d'exploration qui comprenait 14 forages totalisant 8 318 m avait pour but principal de vérifier, jusqu'à une profondeur d'environ 600 m, l'étendue du système d'altération minéralisé en or des zones Centrale et Sud, lesquelles coïncident avec des anomalies géophysiques de chargeabilité bien définies, et d'autre part, de tester certaines anomalies de chargeabilité générées lors du récent levé qui sont situées dans les extensions latérales de couloirs structuraux connus montrant une forte altération. La minéralisation rencontrée en forage sur Ligneris indique l'appartenance à un environnement de sulfures massifs volcanogènes riche en or avec remobilisation dans des zones de déformation majeure.

La Société a procédé en octobre 2021 à un programme d'échantillonnage de till. 17 échantillons ont été prélevés dans la partie centrale. La Société a aussi procédé à un autre programme d'échantillonnage de till au printemps 2022 afin d'investiguer les potentielles continuités géochimiques des principaux horizons minéralisés et anomalies de surface connues du projet. Les résultats ont fourni de nouvelles anomalies de till prolongeant le principal corridor minéralisé dans une direction NE. Une compilation plus poussée et une interprétation géologique de ces résultats seront entreprises.

3.6 Mirabelli

Le projet de lithium Mirabelli est situé environ 300 km au nord de la ville de Matagami, dans la région de la Baie-James, au Québec. Le projet est constitué de 56 claims adjacents aux claims détenus par Brunswick Exploration Inc. et Li-FT Power Ltd. Ce projet est non stratégique pour la Société et dormant depuis plusieurs années.

Le 1 mai 2023, la Société a signé une entente définitive avec Stria Lithium inc. (« Stria ») par laquelle Stria avait l'option d'acquérir un intérêt indivis de 100 % dans le projet Mirabelli sur une période de 14 mois, en remplissant les conditions suivantes :

- Compléter, avant le 21 septembre 2023 (complété), au moins 42 000 \$ de travaux d'exploration ainsi que déposer les rapports statutaires requis afin de maintenir le projet en bon état de conformité en vertu de la *Loi sur les mines, Québec* ;
- Effectuer des paiements en espèces à la Société pour un total de 175 000 \$ sur une période de 14 mois (50 000 \$ reçu) ; et
- Émettre un total de 950 000 actions à la Société sur une période de 14 mois (200 000 actions reçues et évaluées à 41 000 \$).

Stria a complété la première phase d'exploration pour le lithium sur son projet appelé le projet Pontax Lithium au cours de l'été 2023 (qui comprend le projet Mirabelli ainsi que l'acquisition séparée de claims adjacents à Mirabelli). Plusieurs pegmatites et complexes pegmatitiques ont été observés.

Malgré un environnement géologique favorable et des observations de terrain positives au cours de la première phase de travaux, le 19 mai 2024 Stria a soumis un avis de résiliation de l'entente d'option des claims du projet Mirabelli. Vior conserve 100 % de ses droits de propriété sur le projet et va évaluer les prochaines étapes pour faire avancer le projet.

3.7 Mosseau

Le projet Mosseau est situé à 22 km à l'est de la ville de Lebel-sur-Quévillon, dans la région de l'Abitibi au Québec. Il est constitué de 147 claims appartenant à 100 % à la Société couvrant une superficie de 73 km². Le projet Mosseau est assujéti à deux redevances NSR de 2 %, dont les moitiés sont rachetables pour un montant total de 2,5 M\$, et d'une redevance NSR de 0,5 % rachetable pour un montant de 250 000 \$.

Mosseau est entourée de claims détenus par Minière Osisko au sud et à l'est par le projet Wilson détenu par Ressources Cartier inc.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

Le projet Mosseau est considéré très favorable en raison de la présence de ressources minérales historiques (non conforme au Règlement 43-101) estimées à 317 700 tonnes à une teneur de 3,4 g/t Au, dans la zone M du gîte Morono (Rapport interne, Les Mines Morono, par Guy J. Hinse, ingénieur, 1992), ainsi que plusieurs indices et intersections de forage aurifères associés à des zones de cisaillement pouvant être suivies sur une distance latérale de plus de 18 km sur le projet. *Les ressources dans la zone M du gîte Morono sont de nature historique et n'ont pas été estimées conformément aux dispositions du Règlement 43-101, ni vérifiées et classifiées par une personne qualifiée. Vior ne considère pas actuellement ces valeurs comme une ressource minérale courante au sens du Règlement 43-101.*

Le 18 décembre 2023, la Société a signé une entente avec Harvest Gold Corporation (« Harvest ») par laquelle, tel qu'amendé en italique, Harvest a l'option d'acquérir un intérêt indivis de 100 % dans le projet Mosseau sur une période de 4 ans et demi en remplissant les conditions suivantes :

Échéances	Paiements en espèces (\$)		Paiements en actions			Travaux à réaliser (\$)¹		Intérêt gagné par Harvest³
	Engagement	Complété	Engagement	Nombre émis	Valeur (\$)	Engagement	Réalisé	
Approbation réglementaire	50 000 \$	50 000 \$	2 000 000	2 000 000	40 000 \$	-	-	-
Le ou avant le 28 fév. 2024	-	-	2 000 000	2 000 000	40 000 \$	-	-	-
Au plus tôt de i) la clôture d'un financement minimum de 500 000 \$ par Harvest; ou ii) le 29 oct. 2024	52 000 \$⁴	-	-	-	-	-	-	-
Le ou avant le 31 déc. 2024	100 000 \$	-	2 000 000	-	-	250 000 \$	172 087 \$	-
Le ou avant le 31 déc. 2025	100 000 \$	-	2 000 000	-	-	1 250 000 \$	-	-
Le ou avant le 31 déc. 2026	100 000 \$	-	2 000 000	-	-	-	-	-
Le ou avant le 31 déc. 2027	100 000 \$	-	2 000 000	-	-	1 500 000 \$	-	80 %²
Si Harvest décide d'acquérir un intérêt de 100 %, le ou avant le 30 juin 2028	1 500 000 \$	-	-	-	-	-	-	-
Total:	2 002 000 \$	50 000 \$	12 000 000	4 000 000	80 000 \$	3 000 000 \$	172 087 \$	100 %

1 - Les travaux en excédent à l'engagement minimum de travaux annuel seront appliqués aux engagements de travaux des années subséquentes.

2 - Assujéti à une redevance NSR de 1 % à la Société, dont 0,5 % est rachetable par Harvest pour 1 000 000 \$ à tout moment après la publication d'une ressource minérale en conformité avec le règlement 43-101.

3 - Si Harvest ne lève pas son option de gagner un intérêt de 100 %, soit parce qu'elle ne complète pas le paiement de 1 500 000 \$ (le ou avant le 30 juin 2028), ou en avisant la Société par écrit de son intention avec ladite échéance, Harvest et la Société formeront une coentreprise où Harvest et la Société détiendront un intérêt indivis de 80 % et 20 % respectivement. Par la suite, Harvest et la Société contribueront aux travaux en proportion de leurs intérêts respectifs et si une des parties ne contribue pas sa part des travaux, une clause standard de dilution sera appliquée.

4 - Reçu le 4 octobre 2024

Travaux d'exploration

La minéralisation aurifère sur le projet est associée à des zones de cisaillement généralement orientées parallèles à la stratigraphie, soit nord-ouest/sud-est, près du contact entre les roches intrusives du pluton de Wilson et les roches volcaniques au sud. La minéralisation dans la zone M du gîte Morono est encaissée dans des schistes à quartz-séricite avec de la pyrite disséminée, le long d'une zone de cisaillement continue d'une longueur de 950 m par 5 à 15 m de large. Tous les sondages historiques dans la zone M du gîte Morono ont recoupé le cisaillement et la zone demeure ouverte en profondeur, l'intersection de forage la plus profonde étant située à 270 m et titrant 4,42 g/t or sur 5,84 m (épaisseur réelle, sondage M4-88; travaux statutaires du MRNF GM47624).

À l'hiver 2017, la Société a découvert une nouvelle zone aurifère dans le sondage MO-17-10, qui ciblait une anomalie de chargeabilité située à 800 mètres au nord-ouest et dans l'axe de l'indice KC-1, où un échantillon de roches choisi prélevé en surface a livré une teneur de 12,1 g/t Au. L'indice, l'anomalie et le sondage sont situés au nord et parallèle à la zone de faille de la rivière Kiask, qui traverse le projet selon un axe nord-ouest/sud-est. Le sondage MO-17-10 a obtenu une teneur de 1,13 g/t Au sur 14,5 m (de 40,0 à 56,0 m dans l'axe de forage), incluant 2,93 g/t Au sur 4,53 m, y compris un intervalle à 7,41 g/t Au sur 0,91 m (les résultats sont présentés en épaisseur réelle). La découverte de cette nouvelle zone aurifère ouvre un nouveau secteur favorable très prometteur avec une étendue latérale d'au moins 900 m et qui demeure largement inexplorée dans toutes les directions.

La Société a complété au cours du mois d'août 2020 un levé géophysique de polarisation provoquée (« PP ») dipôle-dipôle de 18,4 km linéaires dans les extensions nord et ouest de la grille PP réalisé en 2017. Le but du présent levé était de couvrir le secteur du dépôt aurifère Morono "M" ainsi que la zone de contact cisailée au nord, entre l'intrusion de Wilson et les roches volcaniques, laquelle est l'hôte de plusieurs indices aurifères sur le projet Mosseau. Le nouveau levé PP a permis d'identifier au moins 8 nouvelles cibles de forage, en plus des 12 cibles qui avaient été proposées lors du levé de 2017, dont plusieurs demeurent encore non-testées.

Les nouvelles anomalies de polarisation provoquée (« PP ») ont également fait l'objet d'un suivi de prospection et de cartographie sur le terrain au cours duquel des affleurements minéralisés et autres sites de chargeabilité ont été identifiés en préparation de travaux de décapage réalisés en novembre 2020. Ces travaux de décapage ont permis de confirmer et de caractériser des zones minéralisées en surface.

Depuis avril 2024, Harvest Gold a complété un levé magnétique par hélicoptère à haute résolution couvrant 71,4 km² incluant 1 646 km de ligne linéaire. Le levé a été complété avec 50 m d'espacement entre chaque ligne de vol. Avec ces nouvelles données magnétiques très précises une étude structurale, a été réalisé intégrant notamment aussi les données de LiDAR et les mesures structurales géologiques réalisées sur le terrain en affleurement.

Trois styles importants de minéralisation ont été identifiés sur le projet en relation avec la distribution de l'or sur le projet :

- De grandes zones de dilatation où plusieurs caractéristiques structurales secondaires sont identifiables, le gisement historique de Morono semble associé à ces structures et a été reconnu sur 1 km le long de ces structures.
- Des linéaments magnétiques orientés nord-est et nord-ouest et se croisant dans le coin nord-ouest du projet semblent être des sites importants pour la concentration de la minéralisation aurifère. De nombreuses occurrences d'or se trouvent associées à ces sites.
- Des linéaments magnétiques orientés nord-ouest / sud-ouest été observés dans la partie centrale du projet, correspondant aux zones de cisaillement identifiées sur le terrain. Une forte corrélation entre les minéralisations aurifères reconnues et ces structures a été identifiée.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

La prochaine phase d'exploration sur le projet Mosseau n'a pas encore été communiquée par Harvest Gold, mais il est anticipé qu'elle s'appuiera sur les bases de cette nouvelle interprétation géologique pour la génération de ces cibles d'exploration.

3.8 Skyfall

Le projet Skyfall est constitué de 1 013 claims totalisant 561km² détenus à 100 % par la Société. Elle est située à 150 km à l'est de Lebel-sur-Quévillon et à 102 km au sud de Chapais. Certains claims ont été jalonnés alors que d'autres ont été acquis par entente.

Le projet Skyfall est assujéti à des redevances comme suit :

- Pour 3 blocs de claims, NSR de 2 % dont les moitiés sont rachetables par la Société pour un total de 3 M\$
- Pour un bloc de claims, NSR de 2 %;
- Pour un bloc de claims, NSR de 1 % dont la moitié est rachetable par la Société pour 0,5 M\$.

Le 20 mai 2022, la Société a signé une entente avec un prospecteur afin d'acquérir un intérêt de 100 % dans 24 claims près du projet Skyfall, en contrepartie de l'émission de 40 000 actions de la Société émises en juillet 2022 (évaluées à 5 200 \$).

Le 8 septembre 2022, la Société a signé une entente avec Minière Osisko afin d'acquérir un intérêt de 100 % dans 83 claims près du projet Skyfall en contrepartie de l'émission de 107 142 actions de la Société (émises le 6 octobre 2022 et évaluées à 11 786 \$). Certains claims sont assujétiés à une redevance NSR de 1 %.

Le 6 mars 2023, la Société a signé une convention d'option définitive avec SOQUEM (telle qu'amendée en italique), lui accordant un droit d'acquérir un intérêt indivis de 50 % dans le projet Skyfall après une période de 2 ans à compter du 1er avril 2023, en remplissant les conditions suivantes:

	Paiements en espèces		Dépenses d'exploration	
	Engagement	Complété	Engagement	Complété
	\$	\$	\$	\$
À la signature	50 000	50 000	-	-
Le ou avant le 31 mars 2023	-	-	500 000	500 000
Le ou avant le 1 avril 2023	75 000	75 000	-	-
Le ou avant le 1 avril 2024	100 000	100 000	-	-
<i>Le ou avant le 30 septembre 2024</i>	-	-	1 000 000	1 000 000
Le ou avant le 1 avril 2025	125 000	-	-	-
<i>Le ou avant le 30 septembre 2025</i>	-	-	1 000 000	2 606
Total	350 000	225 000	2 500 000	1 502 606

La Société est l'opérateur.

Travaux d'exploration

Le projet Skyfall est situé à environ 50 km à l'est du projet minier aurifère de Windfall, et des dépôts aurifères de Barry et Gladiator, dans un secteur sous-exploré de la ceinture volcanique d'Urban-Barry. Le projet est couvert par un empilement de roches volcaniques recoupées par des failles sub-parallèles à la stratigraphie ou d'orientation nord-nord-est auxquelles la minéralisation aurifère est souvent associée dans le secteur. Le projet s'étend à l'échelle d'un district d'une longueur de plus de 47 km dans la partie est de la ceinture d'Urban-Barry, où on retrouve notamment le projet à haute teneur Windfall actuellement en phase de mise en valeur par le groupe minier Windfall, un partenariat entre Osisko Mining et Goldfield (3,2 M oz Au réserves probables, 4,1 M oz Au ressources mesurées et indiquées et 3,3 M oz Au ressources présumées, selon l'étude de faisabilité publiée le 28 novembre 2022).

Sur la base des résultats préliminaires de prospection, de cartographie, des résultats géochimiques et de l'interprétation géophysique, la reconnaissance d'un environnement de roche hôte géologiquement favorable pour des minéralisations sulfurées polymétalliques de cuivre, cobalt, nickel et éléments du groupe platine (« EGP ») a été reconnue. Une nouvelle séquence de 47 km de séquence mafique-ultramafique non cartographiée a été confirmée par des signatures géophysiques, géochimiques et l'observation de textures volcaniques primaires telles que des spinifex, écoulement différencié et sill ultramafique. L'identification de ce nouveau contexte géologique est une avancée importante dans la compréhension et les stratégies d'exploration à venir à Skyfall qui pourraient conduire, en plus de son potentiel aurifère, à la mise en évidence d'un potentiel minéral plus diversifié.

L'identification de ce nouvel environnement géologique et son potentiel n'était pas reconnu sur le projet Skyfall. C'est ce changement de potentiel géologique qui a convaincu l'équipe de SOQUEM d'entrer en partenariat avec Vior pour faire progresser rapidement la compréhension de ce nouveau potentiel à Skyfall. Depuis la signature définitive de l'entente d'option avec SOQUEM, un levé VTEM par hélicoptère a été complété afin de définir les environnements géophysiques les plus propices au développement de minéralisations sulfurées polymétalliques.

Des équipes de terrain ont été mobilisées à l'été 2023 afin d'initier le tout premier programme de reconnaissance à grande échelle visant la validation des anomalies VTEM pour la recherche de minéralisations sulfurées polymétalliques. Toutefois, en raison des incendies de forêt, le programme a été retardé après seulement une semaine de prospection sur le terrain. Les résultats préliminaires de ce travail ont malgré tout confirmé que les anomalies VTEM présentent une forte corrélation avec les conducteurs riches en sulfure à la surface, confirmant que les anomalies VTEM représentent un excellent outil pour mener une exploration de surface efficace dans la recherche de minéralisations à Skyfall. À la levée des restrictions, l'équipe de terrain est retournée à Skyfall en début août 2023 afin de continuer la première phase de ce programme d'exploration de terrain.

Les résultats des programmes d'exploration 2023 ont permis de confirmer un potentiel pour divers environnements métallogéniques, incluant la découverte d'un indice polymétallique à or-cuivre-cobalt (Au-Cu-Co) nommé indice Forésien (2,9 g/t Au, 0,09 % Cu, et 0,18 % Co) le long d'un axe électromagnétique (EM) de 800 m, ainsi qu'un potentiel en nickel (Ni) pour des minéralisations de type magmatique à nickel-cuivre +/- éléments du groupe du platine (Ni-Cu +/- EGP) avec la présence de conducteurs EM en association avec des unités volcaniques komatiitiques. Ces divers environnements ont été mis en évidence par la combinaison des résultats issus du levé géophysique hélicoptère VTEM™ Plus réalisé en 2023, ainsi qu'à une validation sur le terrain visant un échantillonnage systématique des conducteurs EM en affleurement.

Durant l'été 2024, les équipes ont été de retour sur le terrain pour trois rondes de prospection totalisant 5 semaines de terrain. L'utilisation de beep-mat pour l'identification et le suivi des conducteurs EM du levé hélicoptère de 2023. Sept tranchées ont été excavées sur des axes EM dont l'une de ces tranchées correspond au nouvel indice Forésien. Sur les sept tranchées six ont atteint le roc et exposé des zones minéralisées massives à semi-massives en pyrite et pyrrhotite. Les décapages ont été systématiquement échantillonnés par rainure et cartographiés en détail. Deux types de minéralisation sont distingués soit des minéralisations stratiformes étroitement associées avec des formations de fer et des minéralisations discordantes (localement concordantes) affectées par la déformation. Ce dernier type de minéralisation semble plutôt d'affiliation hydrothermale. Un total de 279 échantillons multi-éléments et 84 échantillons lithogéochimiques a été envoyé au laboratoire et en attente de résultats. La prospection régionale à l'échelle du projet a détecté d'autres niveaux riches en sulfures dans les roches métasédimentaires du Parautochtone qui semblent aussi fortement anormales en métaux de base (Cu, Ni, Co, Zn).

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

3.9 Autres projets – Québec

Le projet Vezza-Noyard est situé dans les extensions directes en profondeur de la Mine Vezza de Ressources Nottaway inc. (« Nottaway »), laquelle a bénéficié, en 2015 et 2016, d'un financement de 10 M\$ de la part de Redevances Aurifères Osisko ltée (« Redevance Osisko ») en contrepartie d'une royauté NSR de 5 % et d'une participation aux bénéfices nets (« NPI ») de 40 %. Redevance Osisko a reçu des paiements de redevances de la part de Nottaway jusqu'à la fermeture de la mine en 2019. Une ressource aurifère encore non exploitée se trouve encore sous le niveau 650 de la mine Vezza, laquelle semble se prolonger en profondeur en direction du projet Vezza-Noyard, laquelle constitue une position stratégique pour la Société. Puisqu'aucun programme d'exploration n'est prévu dans un avenir rapproché, la Société a radié le projet pour 82 712 \$.

Vior procède activement à l'évaluation de projet, la génération de nouveaux modèles géologiques pouvant mener au processus d'acquisition de claims ou de partenariat avec d'autres sociétés du secteur de l'exploration minière. Considérant la difficulté et la compétition afin de générer des projets cohésifs, Vior ne divulguera pas ou n'identifiera ses projets jusqu'à ce qu'un projet soit assemblé ou consolidé.

3.10 Tonya – Nevada, États-Unis

Le 27 mars 2023, la Société a mis fin à l'entente signée le 14 mars 2018 avec Michiels Family Associates, Inc. et Whitred Holdings, LLC, qui prévoyait l'acquisition des droits de surface du projet Tonya. En date du 17 mai 2023, la Société a avisé Gold Range Company LLC qu'elle mettait fin à l'entente relativement au bail minier daté du 28 juillet 2017. Ainsi, la Société a radié les coûts d'acquisition et les frais d'exploration du projet Tonya pour un montant total de 539 372 \$ enregistré durant l'Exercice 2023.

3.11 Vision à long terme

La Société bénéficie d'une bonne situation financière et ses dirigeants s'assurent de l'avancement et le suivi des projets en cours tout en évaluant plusieurs autres opportunités externes qui visent à bonifier la valeur de ses actifs. La Société est toujours à la recherche de partenaires potentiels pour travailler certains de ses projets miniers. Le processus est toujours en cours et des discussions ont été amorcées avec des partenaires potentiels.

4. RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	T4-2024	T4-2023	Exercice 2024	Exercice 2023
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Honoraires facturés à des partenaires	14 427	14 459	83 680	73 155
Charges				
Salaires et avantages sociaux	302 416	92 124	540 234	357 654
Honoraires professionnels et de consultation	146 446	85 530	288 405	209 914
Frais réglementaires	9 646	8 354	51 671	57 284
Frais de bureau et autres	45 155	17 991	116 818	75 804
Communication, conférences et relations avec les actionnaires	75 960	52 049	191 834	152 425
Rémunération à base d'actions	8 604	21 428	64 239	108 902
Recherche de propriétés minérales	4 071	220	4 071	4 818
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	11 997	11 997	47 988	47 988
Coût des propriétés minérales abandonnées, dépréciées ou radiées	82 712	17 236	107 160	555 041
	691 007	306 929	1 412 420	1 569 830

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

	T4-2024	T4-2023	Exercice 2024	Exercice 2023
	\$	\$	\$	\$
Autres produits (charges)				
Intérêts	252 721	28 441	349 673	62 443
Gains sur paiement d'option de propriétés minérales	-	91 000	-	91 000
Variation de la juste valeur - actions cotées et autres investissements	206 728	(64 684)	(175 485)	(53 962)
Désactualisation – prêt et obligations locatives	(2 001)	(4 184)	(12 132)	(17 618)
	457 448	50 573	162 056	81 863
Résultat net avant impôt sur les bénéfices	(219 132)	(241 897)	(1 166 684)	(1 414 812)
Recouvrement d'impôt différé	206 181	133 818	600 745	266 933
Résultat net et global	(12 951)	(108 079)	(565 939)	(1 147 879)

4.1 Discussion sur les principales variations relativement aux résultats de l'Exercice 2024

Les charges opérationnelles ont diminué et les principales variations peuvent être expliquées ainsi:

- Salaires et avantages sociaux. A la suite du financement du printemps 2024 (section 2.3.4), des bonus de 160 000 \$ ont été octroyés à la direction.
- Honoraires professionnels et consultation. Plusieurs ententes ont été négociées et augmentation du volume de transactions comptables durant l'Exercice 2024 engendrant une augmentation des honoraires professionnels pour cette période.
- Coût des propriétés minérales abandonnées, dépréciées ou radiées.
 - Durant l'Exercice 2023, les claims de Lac Merlin ont expiré et une radiation de 7 423 \$ a été enregistrée. Aussi, certains claims ont été abandonnés sur les projets Foothills et Skyfall et la Société a procédé à une radiation partielle de ces projets pour 4 027 \$ et 4 219 \$ respectivement.
 - Durant l'Exercice 2024, puisqu'aucun programme d'exploration n'est prévu dans un avenir rapproché pour le projet Vezza-Noyard, la Société a procédé à sa radiation pour 82 712 \$; d'autre part, certains claims ont été abandonnés sur les projets Belleterre Or et Foothills et la Société a procédé à une radiation partielle de ces projets pour 17 570 \$ et 6 878 \$ respectivement.

Les produits d'intérêt ont augmenté grâce à : a) l'augmentation des placements à 5 984 500 \$, b) des comptes d'épargne à 13 455 648 \$ et c) CPG flexible à 2 550 000 \$ (1 359 250 \$, 576 146 \$ et (d) 960 600 \$ au 30 juin 2023) ainsi qu'à une légère diminution des taux d'intérêt variant de 3,4 % à 5,09 % (3,85 % à 5,12 % au 30 juin 2023).

Tous les paiements sur entente d'option reçus de Stria pour 91 000 \$ (Section 3.6) sont enregistrés aux résultats, car le projet Mirabelli a été entièrement radié durant l'Exercice 2021.

Pour la variation de la juste valeur - actions cotées et autres investissements, voir les sections 2.5.

Un recouvrement d'impôt différé (élément non monétaire) de 600 745 \$ (266 933 \$ durant l'Exercice 2023) a été comptabilisé pour refléter l'amortissement en proportion des travaux effectués de l'avantage lié à la renonciation des actions accréditatives émises en mars et décembre 2023 (décembre 2021 et mars 2023 durant l'Exercice 2023).

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

4.2 Discussion sur les principales variations relativement aux résultats du T4-2024

Les charges opérationnelles ont augmenté et les principales variations peuvent être expliquées ainsi:

- Salaires et avantages sociaux. A la suite du financement du printemps 2024 (section 2.3.4), des bonus de 160 000 \$ ont été octroyés à la direction.
- Honoraires professionnels et consultation. Plusieurs ententes ont été négociées et augmentation du volume de transactions comptables durant le T4-2024 engendrant une augmentation des honoraires professionnels pour cette période.
- Coût des propriétés minérales abandonnées, dépréciées ou radiées.
 - Durant le T4-2023, la Société a décidé d'abandonner le projet Tonya au Nevada et procédé à sa radiation pour 539 372 \$. Les claims de Lac Merlin ont expiré et une radiation de 7 423 \$ a été enregistrée. Finalement, certains claims ont été abandonnés sur les projets Foothills et Skyfall et la Société a procédé à une radiation partielle de ces projets pour 3 162 \$ et 4 219 \$ respectivement.
 - Durant le T4-2024, puisqu'aucun programme d'exploration n'est prévu dans un avenir rapproché pour le projet Vezza-Noyard, la Société a procédé à sa radiation pour 82 712 \$.

Une variation de la juste valeur des actions cotées a été enregistrée comme suit :

	T4-2024	T4-2023
	\$	\$
Harvest Gold Corp.	60 000	-
NioBay Metals Inc.	12 500	-
Prospector Metals Corp.	(472)	(2 834)
Ridgeline Minerals Corp.	145 700	(72 850)
Stria Lithium Inc.	(11 000)	11 000
	206 728	(64 684)

Un recouvrement d'impôt différé (élément non monétaire) de 206 181 \$ (133 818 \$ durant le T4-2023) a été comptabilisé pour refléter l'amortissement en proportion des travaux effectués de l'avantage lié à la renonciation des actions accréditatives émises en mars et décembre 2023 (mars 2023 durant le T4-2023).

5. SOMMAIRE DE L'INFORMATION TRIMESTRIELLE

Pour les huit trimestres les plus récents :

	T4-2024	T3-2024	T2-2024	T1-2024
	\$	\$	\$	\$
Produits	14 427	21 791	30 369	17 093
Perte nette	(12 951)	(165 801)	(248 160)	(139 027)
Résultat de base par action	(0,000)	(0,002)	(0,002)	(0,001)
Trésorerie et équivalents				
de trésorerie	16 407 352	16 976 912	1 254 831	1 368 225
Actions cotées	798 061	591 333	472 475	616 755
Propriétés minérales	8 112 682	6 954 143	6 998 081	6 669 241
Actif total	31 654 288	29 079 555	10 675 618	10 658 513
Capitaux propres	25 992 865	20 741 013	9 589 268	9 574 575

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

	T4-2023	T3-2023	T2-2023	T1-2023
	\$	\$	\$	\$
Produits	14 459	58 696	-	-
Bénéfice net (perte nette)	(108 079)	(806 932)	(33 977)	(198 891)
Résultat de base par action	(0,001)	(0,010)	(0,000)	(0,002)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 214 511	3 155 630	1 050 793	1 538 388
Actions cotées	818 546	842 230	895 450	775 754
Propriétés minérales	6 188 494	5 807 321	6 251 937	5 869 500
Actif total	10 982 167	11 532 053	9 380 248	9 442 284
Capitaux propres	9 613 732	9 696 755	9 007 730	8 949 013

Faits saillants et principales variations:

- T4-2024 :
 - Clôture d'un placement privé d'unité de 2 520 000 \$ le 18 avril 2024.
 - Le 29 avril 2024, la Société a signé une convention définitive d'acquisition qui a permis à la Société de compléter l'achat des 2 concessions minières en contrepartie d'un paiement en espèces de 1 million \$.
 - Lors de l'assemblée extraordinaire tenue le 7 juin 2024, les actionnaires de la Société ont approuvé que : (a) Minière Osisko devienne un actionnaire dominant (selon la définition de la Bourse) lors de la conversion des 19 840 000 reçus de souscription; (b) Minière Osisko puisse acquérir les 19 840 000 reçus de souscription et que la Société (complété le 27 juin 2024) et Minière Osisko puissent signer une convention de droits des investisseurs modifiée (« IRA modifiée »); c) la Société et Minière Osisko puissent signer une convention d'option de redevances sur le projet aurifère Belleterre (complété le 27 juin 2024).
- T3-2024 :
 - Le 28 mars 2024, la Société a complété un placement privé par l'entremise de courtiers de 3 750 000 \$ unités, 2 480 000 \$ reçus de souscription et 13 083 000 \$ unités accréditatives avec un initiateur de financements accréditifs par don, pour un produit total de 19 313 000 \$.
 - Foothills : signature d'une convention d'option avec Niobay.
- T2-2024 :
 - Clôture de financements accréditifs de 351 800 \$ en décembre 2023.
 - Mosseau : signature d'une convention d'option avec Harvest.
- T4-2023 :
 - Mirabelli : signature d'une convention d'option avec Stria.
 - Belleterre Minéraux Critiques : premier programme régional d'exploration sur le terrain au printemps/été 2023 afin de mieux définir les zones les plus prometteuses pour le lithium.
- T3-2023 :
 - Clôture de financements accréditifs de 2 500 000 \$ en mars 2023.
 - Abandon du projet Tonya et radiation de 539 372 \$ (536 941 \$ durant le T3-2023 et 2 431 \$ durant le T4-2023).
 - Jalonnement de Belleterre Minéraux Critiques
 - Skyfall : signature d'une convention d'option avec SOQUEM et important levé VTEM par hélicoptère complété afin de définir les environnements géophysiques les plus propices au développement de minéralisations nickélifères.
- T1-2023 :
 - Clôture de financements pour 1 333 940 \$ en juillet 2022.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

6. LIQUIDITÉS

La direction est d'avis qu'avec un fonds de roulement ajusté (voir section 2.2) de 17 824 096 \$ au 30 juin 2024, la Société pourra continuer ses activités et gardera ses projets à jour pour au moins les 24 prochains mois. L'exploration et la mise en valeur complète de certains projets miniers pourraient nécessiter beaucoup plus de ressources financières. Par le passé, la Société a pu compter sur sa capacité à se financer par des placements privés (voir section 2.3). Il n'y a aucune assurance que ces financements seront disponibles au moment opportun ou obtenus à des termes favorables à la Société. La Société pourrait avancer l'exploration et la mise en valeur des projets via des participations dans des coentreprises ou des ententes d'option. D'autre part, la Société détient au 30 juin 2024 des actions dans Harvest, Niobay, Prospector, Ridgeline et Stria qu'elle peut vendre sur la Bourse si elle le désire ou si elle a besoin de liquidité.

	Budget Exercice 2025
	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements - 30 juin 2024	22 392 000
Budget d'exploration payé par Vior	(16 427 000)
Acquisition et maintien des propriétés	(114 000)
Charges opérationnelles, excluant les items non monétaires	(1 300 000)
Produits d'intérêts	465 000
Placement privé prévu, sujet aux conditions du marché	9 600 000
Frais d'émission d'actions	(473 000)
Honoraires de gestion	111 000
Paiement sur option reçu de partenaire	265 000
Variation éléments du fonds de roulement	(386 000)
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements budgétés au 30 juin 2025	14 133 000¹

1 - Inclus un solde de 7 798 000 \$ de travaux qui sera complété avant le 31 décembre 2026, conformément aux obligations de financement accréditif.

Le budget d'exploration se détaille comme suit :

	Budget Exercice 2025
	\$
Belleterre Or	14 922 000
Belleterre Minéraux Critiques	792 000
Skyfall	561 000
Autres projets	152 000
Budget d'exploration, payé par Vior	16 427 000

7. RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Le régime d'Options vise à servir d'incitatif aux administrateurs, dirigeants, employés et consultants qui seront récompensés la création de valeurs et le succès de la Société ainsi qu'à promouvoir la détention d'actions ordinaires de la Société. Il n'y a pas d'indicateur de performance lié au régime relativement à la profitabilité ou à la gestion des risques.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

Le 31 octobre 2022, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 5 775 900 à 9 184 000 du nombre d'actions pouvant être émises en vertu du régime d'Option et cette modification a été approuvée par la Bourse. Au moment de l'octroi d'Options, le conseil d'administration fixe le prix de levé lequel prix ne doit pas être inférieur à la valeur marchande. Les Options sont exerçables sur une période maximale de dix ans après la date d'octroi. Les Options sont normalement acquises lors de leur octroi, à moins qu'il ne soit décidé autrement par le conseil d'administration.

8. ARRANGEMENT HORS BILAN

La Société n'a aucun arrangement hors bilan au 30 juin 2024.

9. TRANSACTION ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires :

- Une société contrôlée par Ingrid Martin, cheffe de la direction financière, a facturé des honoraires de comptabilité de 156 036 \$ (108 992 \$ durant l'Exercice 2023) dont 43 335 \$ (31 549 \$ durant l'Exercice 2023) pour son équipe;
- Au 30 juin 2024, le montant dû aux parties liées s'élevait à 16 729 \$ (3 921 \$ au 30 juin 2023).

10. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Voir Section 3.1.1 sur les actions émises à Minière Osisko dans le cadre de l'entente d'option sur le projet Blondeau-Guillet.

11. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Pour les nouvelles normes comptables, veuillez vous référer à la note 3 des États Financiers du 30 juin 2024.

12. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les principaux jugements et estimations comptables sont détaillés dans les États Financiers du 30 juin 2024 à la note 4.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Pour la description des instruments financiers et des risques y étant associés, veuillez vous référer aux notes 3.2 et 19 des États Financiers du 30 juin 2024.

14. FACTEURS DE RISQUES

Les énoncés suivants présentent un certain nombre de risques importants qui, de l'avis de la direction, peuvent avoir une incidence sur les affaires de la Société. Il existe également d'autres risques, non décrits ci-dessous, qui existent actuellement ou qui pourraient survenir dans le futur à l'égard des opérations de la Société.

14.1 Risques inhérents à l'exploration minière

L'exploration minière implique un haut degré de risques. Seulement quelques projets qui sont explorés auront une ressource économique ou seront ultimement développés en mines productrices. Les projets de la Société sont au stade d'exploration et à ce jour, aucune d'entre elles n'a un gisement prouvé de minerai. Des formations géologiques inhabituelles ou imprévues, des feux, des pertes d'énergie, le manque de main-d'œuvre, des inondations, des glissements de terrain et l'incapacité d'obtenir la machinerie, l'équipement ou la main-d'œuvre appropriés sont d'autres risques impliqués dans la conduite de programmes d'exploration.

La Société n'a pas d'historique de revenu ou de retour sur investissement et il n'y a aucune assurance qu'elle va générer des revenus, opérer de façon profitable ou donner un retour sur investissement dans le futur.

14.2 Titres de propriété

Bien que la Société ait pris des mesures diligentes afin d'obtenir les titres pour les projets miniers dans lesquels elle a un intérêt financier, et qu'au meilleur de sa connaissance, les titres de ces projets sont en bonne condition, cela ne constitue pas une garantie de titre. Les projets peuvent être assujetties à des ententes précédentes ou transferts non enregistrés, à des revendications territoriales inconnues des premières nations ou des gouvernements, ou au non-respect de dispositions réglementaires. De plus, un gouvernement pourrait délimiter un territoire et créer une aire protégée ou un parc afin d'en préserver la biodiversité biologique et/ou les ressources naturelles et culturelles associés.

La Société est en attente de l'acceptation par le MRNF de la demande d'abandon des deux concessions minières déposée originalement par 9293-0122 Québec inc. (l'ancien propriétaire des deux concessions minières).

14.3 Permis et licences

Les opérations de la Société peuvent requérir des permis et licences de différentes autorités gouvernementales. Il ne peut y avoir d'assurance que la Société peut obtenir tous les permis et licences qui peuvent être requis aux fins de l'exploration, du développement et des opérations minières sur ses projets.

14.4 Ententes d'option et de coentreprises

La Société a et peut continuer à conclure des ententes d'option et de coentreprises sur des projets. Tous défaut d'un des partenaires à respecter ses engagements ou toutes disputes relativement aux droits et obligations de chaque partenaire pourraient avoir un impact négatif sur la Société. La Société pourrait ne pas être en mesure d'exercer une influence directe sur des décisions stratégiques prises sur ses projets qui sont assujettis aux conditions de ces ententes, et ceci pourrait avoir un impact défavorable sur la valeur de ses projets.

14.5 Prix des commodités

Même si les programmes d'exploration de la Société sont couronnés de succès, des facteurs hors du contrôle de la Société peuvent affecter la mise en marché des minéraux ou métaux découverts. Historiquement, les prix des commodités ont fluctué largement et sont affectés par de nombreux facteurs hors du contrôle de la Société, incluant la conjoncture internationale, économique et politique, les anticipations sur l'inflation, les fluctuations de taux de change, les taux d'intérêt, les modèles de consommations globales et régionales, les activités spéculatives et les niveaux de production mondiale. L'effet de ces facteurs ne peut pas être prévu précisément.

14.6 Compétition

L'industrie minière est hautement compétitive dans toutes ses phases. La Société est en compétition avec certaines compagnies possédant de plus grandes ressources financières et habiletés techniques pour l'acquisition d'intérêts miniers aussi bien que pour le recrutement et la rétention de personnel qualifié. Cet aspect de l'industrie de l'exploration minière pourrait retarder les efforts d'exploration de la Société.

14.7 Règlements environnementaux

Les opérations de la Société sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement énoncée de temps à autre par les agences gouvernementales. Les approbations environnementales des projets proposés comportent un degré élevé de responsabilité pour les compagnies et les administrateurs, dirigeants et employés. Le coût de conformité aux changements ou les règles gouvernementales ont le potentiel de réduire la rentabilité des opérations. La Société entend pleinement se conformer à toutes les règles environnementales.

14.8 Conflits d'intérêts

Certains administrateurs ou dirigeants de la Société sont aussi administrateurs, dirigeants ou actionnaires d'autres compagnies qui sont aussi engagées dans l'acquisition, l'exploration, le développement et l'exploitation de projets miniers. De telles associations pourraient provoquer des conflits d'intérêts de temps en temps. Les administrateurs et dirigeants de la Société sont requis par la loi d'agir honnêtement et de bonne foi au meilleur intérêt de la Société et de dévoiler tout intérêt qu'ils puissent avoir dans tout projet ou opportunité de la Société.

14.9 Besoins en capitaux

L'exploration et le développement des projets de la Société exigeront du financement supplémentaire. Les sources de fonds disponibles pour la Société sont l'émission de capital-actions additionnel, la vente ou la signature d'entente d'options sur ces projets, ainsi que la vente des actions cotées qu'elle détient. Il n'existe aucune assurance que de tels financements futurs seront disponibles à la Société ni qu'ils le seront selon des modalités favorables à la Société, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les affaires de la Société et sur sa situation financière. L'impossibilité d'obtenir un financement suffisant peut entraîner un retard, voire le report indéterminé des travaux d'exploration, de mise en valeur ou de production sur l'une ou l'ensemble des projets de la Société, et même occasionner la perte de sa participation dans un projet.

Le cours des actions de la Société est touché par de nombreuses variables qui ne sont pas directement liées au rendement de l'entreprise de la Société, notamment la vigueur de l'économie en général, la disponibilité et l'attrait d'autres placements et l'ampleur du marché public pour la négociation des actions. Il n'est pas possible de prévoir l'incidence future qu'auront ces facteurs et d'autres facteurs sur le cours des actions de la Société, ce qui pourrait entraîner davantage de dilution ou des difficultés à clore des financements futurs.

14.10 Acceptabilité sociale

Les risques d'acceptabilité sociale sont inhérents aux activités d'exploration, notamment en ce qui concerne les communautés autochtones et les autres utilisateurs du territoire. La Société reconnaît que ses opérations peuvent avoir un impact sur les terres et les traditions des Premières Nations et des autres parties prenantes. La Société s'engage, dans la mesure du possible, à mener des consultations continues, à établir un dialogue respectueux et à communiquer de manière transparente afin de répondre aux préoccupations et de favoriser des relations mutuellement bénéfiques avec toutes les parties prenantes territoriales, afin d'obtenir et de maintenir l'acceptabilité sociale de ses projets.

14.11 Employés clés

La direction de la Société repose sur quelques dirigeants et employés clés, dont la perte pourrait avoir un effet négatif sur ses opérations.

14.12 Agence du Revenu du Canada et agences provinciales

Aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que l'Agence du Revenu du Canada ou les agences provinciales soit d'accord avec la qualification des dépenses de la Société au titre de dépenses canadiennes d'exploration ou de dépenses canadiennes de développement ou l'admissibilité de telles dépenses au titre de dépenses canadiennes d'exploration sous la Loi de l'impôt du Canada ou sous tout équivalent provincial.

14.13 Cybersécurité

Les opérations de la Société dépendent de systèmes informatiques qui peuvent être sujet à des perturbations, dommages, pannes ou défaillances survenant de plusieurs sources dont entre autres, sans s'y limiter, l'installation de logiciels malveillants, virus informatiques, faille de sécurité, cyberattaques et défaut de programmation. Les menaces pour les systèmes informatiques en raison de cyberattaques ou de cyberintrusions ont généralement augmenté particulièrement en raison du travail à distance. La complexité de telles attaques a également augmenté. Il est possible que les activités, financières et autres de la Société soient compromises, ce qui pourrait passer inaperçu pendant un certain temps. Les risques associés à ces menaces comprennent, entre autres, la perte de propriété intellectuelle, la perturbation des opérations commerciales et des procédures de sécurité, les atteintes à la vie privée et à la confidentialité, et l'augmentation des coûts pour prévenir, répondre ou atténuer les incidents de cybersécurité. Il est difficile de quantifier l'importance d'une atteinte à la cybersécurité, mais, dans certains cas, une telle atteinte pourrait avoir des conséquences importantes ainsi qu'une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

15. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Ce rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, autres que les faits historiques, qui portent sur les activités, les événements ou les développements que la société croit, présume ou prévoit se produire dans le futur, y compris, sans s'y limiter, le programme d'exploration planifié au projet Belleterre, les résultats d'exploration anticipés, le calendrier des résultats d'exploration et la capacité de la société à poursuivre son programme d'exploration, la disponibilité des fonds nécessaires pour poursuivre l'exploration et l'acceptation par le MRNF de la demande d'abandon des deux concessions minières originalement déposée par 9293-0122 Québec inc. (l'ancien propriétaire des deux concessions minières) constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes « ferait », « devrait », « s'attendre », « prévoir », « estimer », « croire », « avoir l'intention », « avoir », « plan » ou « projet », y compris les formes négatives de ces termes ou d'autres variantes de ces termes ou d'une terminologie comparable.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

Les énoncés prospectifs sont sujets à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont un grand nombre échappent à la capacité de contrôle ou de prédiction de la Société, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Société s'écartent sensiblement de ceux qui sont annoncés dans les énoncés prospectifs. Divers facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels s'écartent sensiblement des attentes actuelles, notamment le non-respect des dépenses d'exploration prévues, estimées ou planifiées, l'éventualité que les résultats d'exploration futurs ne soient pas conformes aux attentes de la Société, les conditions générales du marché et de l'économie, les fluctuations des marchés mondiaux de l'or et des différentes commodités que la Société explore, la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée et d'équipements, les modifications apportées aux lois et aux exigences d'octroi de permis, les conditions météorologiques imprévisibles, les contestations des titres miniers détenus par la Société, les risques environnementaux, le refus du MRNF d'accorder la demande d'abandon des deux concessions minières détenues par la Société ainsi que les risques identifiés dans la section 14 du présent rapport de gestion.

Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisent, ou si les hypothèses sur lesquelles les énoncés prospectifs sont fondés s'avèrent inexacts, les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux décrits et, en conséquence, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Bien que la Société ait tenté d'identifier les risques, les incertitudes et les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels s'écartent sensiblement des prévisions, et il peut y avoir d'autres facteurs imprévisibles faisant en sorte que les résultats ne sont pas conformes à ceux qui étaient envisagés, estimés ou prévus. La Société n'a pas l'intention et n'assume aucune obligation de faire des mises à jour de ses énoncés prospectifs, sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent.

Le 23 octobre 2024

(signé) Mark Fedosiewich

Président et chef de la direction

(signé) Ingrid Martin

Cheffe de la direction financière